

# Enquête panel

## Bilan de sa mise en œuvre en Rhône-Alpes

Brigitte Martin

Service Études, Prospective, Évaluation et Statistiques (SEPES), DRTEFP Rhône-Alpes

---

La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la région Rhône Alpes a souhaité régionaliser l'enquête panel menée par la DARES sur trois dispositifs, SIFE, CES et TRACE, afin de disposer d'éléments de connaissance sur son territoire.

En effet, la production d'études et d'enquêtes régionales concernant les dispositifs d'emploi est un levier important pour l'amélioration de la mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation. Ainsi, en région, les résultats des travaux constituent dans le cadre d'un diagnostic partagé, un support à la définition de stratégies et de priorités opérationnelles, en cohérence avec les caractéristiques du marché de l'emploi et des besoins en matière d'insertion du territoire.

Par ailleurs, il était intéressant pour la DRTEFP de pouvoir bénéficier de l'expérience de la DARES, avec :

- Un appui méthodologique de la DARES pour l'exploitation de questionnaires d'enquête complets et complexes, permettant d'allier une analyse longitudinale des parcours et une analyse de profils des bénéficiaires.
- La possibilité de bénéficier d'une comparaison des résultats Régionaux avec les résultats nationaux et ceux issus de l'enquête auprès d'une population témoin (Sur CES et SIFE).

### Quelques résultats régionaux, l'exemple du CES

L'ensemble des résultats des enquêtes TRACE, CES et SIFE est disponible sur le site internet de la DRTEFP :

[www.sdtefp-rhone-alpes.travail.gouv.fr/publications](http://www.sdtefp-rhone-alpes.travail.gouv.fr/publications)

L'enquête panel menée auprès de la population CES a permis de confirmer que le CES concerne des publics très éloignés de l'emploi qui sont très peu diplômés et ont de faibles niveaux de ressources.

**Le CES a permis d'accéder à l'emploi : 67 % dès leur sortie du dispositif, 57 % en 2002 et 55% en 2003.** Il a permis de réduire les temps passés au chômage, mais il tend à maintenir les bénéficiaires dans l'emploi aidé.

**L'analyse des trajectoires entre la sortie du CES, l'enquête 2002 et l'enquête 2003 montre une faible évolution des situations.** Le passage en CES semble améliorer la situation globale des bénéficiaires. Toutefois le passage emplois aidés / emplois classiques s'effectue difficilement.

On peut noter que :

- Entre la sortie du CES et la date de la première enquête (mars 2002), 14 % connaissent une situation continue de chômage. Cette population se caractérise par une sur-représentation des femmes, des « plus de 50 ans » et des moins diplômés.
- Entre la sortie du CES et l'enquête 2002, 19 % sont restés chez le même employeur que celui du CES. On note une sur-représentation des femmes et des plus de 50 ans. Effet structurant du CES, cette trajectoire est marquée par l'emploi aidé et le temps partiel.
- Pour les personnes travaillant chez un ou plusieurs employeurs, la situation à l'emploi s'améliore avec une augmentation des CDI (17 à 27 %) et une augmentation du temps plein (51% à 64 %). Cette amélioration est plus nette chez les jeunes et les diplômés.

**L'analyse des situations et des trajectoires fait apparaître des facteurs discriminants sur les conditions d'accès à l'emploi :**

- Le sexe n'influe pas sur l'accès à l'emploi classique ; par contre les femmes travaillent davantage en emploi aidé et partiel, alors que les hommes sont plus nombreux au chômage.
- En 2002 comme en 2003, l'âge influe sur les conditions de retour à l'emploi : plus on est âgé, plus le recours aux contrats aidés est élevé.
- Troisième facteur influant, le diplôme : les diplômés accèdent plus souvent à l'emploi non aidé et à la formation, les non diplômés sont plus souvent au chômage.

**Sans surprise, les problèmes de santé, de déplacement et de discrimination constituent des freins à l'emploi :**

- 1 bénéficiaire sur 4 dit avoir été victime de discrimination (pour 40 % raciale) pendant sa recherche d'emploi ou dans son emploi. Après le CES, ces derniers sont effectivement moins nombreux à accéder à l'emploi.
- 1 bénéficiaire sur 3 rencontre des problèmes de santé ou de handicap qui les freinent pour l'emploi. Pour ¼ d'entre eux, ces problèmes de santé sont liés au travail.
- Les personnes au chômage ou en inactivité en 2003 sont nombreuses à connaître des problèmes de transport : 28 % déclarent rencontrer des problèmes de transport et 40 % n'ont pas de véhicule personnel, ce qui constitue pour presque la moitié d'entre eux un handicap dans la recherche d'emploi.

**L'analyse des conditions de déroulement du CES montre que l'accompagnement et la formation sont des leviers pour faciliter l'accès à l'emploi.**

Pourtant les résultats font apparaître un faible recours à la formation : seulement 1/3 des personnes suivent une formation pendant le dispositif. Les formations qualifiantes sont peu mobilisées du fait que le CES est peu perçu comme une démarche vers un métier par les bénéficiaires ; seulement 1 formation sur 4 débouche sur un diplôme ou une certification.

Concernant le suivi, il est à noter l'isolement des personnes en CES avec la faiblesse des actions d'accompagnement et les bilans rarement effectués par l'employeur (70 % des bénéficiaires). 62 % n'ont pas eu de contacts avec l'ANPE ou une mission locale pendant leur CES.

**Les éléments de satisfaction – vers une plus grande autonomie ?**

60 % des bénéficiaires sont globalement satisfaits de leur passage en CES.

La situation s'améliore entre avant et après le CES, concernant :

- les ressources : avec une évolution de la structure des ressources. On note une augmentation de la part des salaires et une diminution des allocations du chômage et du RMI, ainsi qu'une augmentation du niveau de ressources des ménages : 22 % vivent avec moins de 609 contre 43% avant le CES.
- le logement : 61 % constatent une amélioration

**Les enseignements de cette première déclinaison d'une enquête panel au niveau régional**

**DARES / Région Rhône Alpes : des enjeux d'enquête différents**

Au niveau national, l'enjeu de l'enquête panel est d'évaluer les effets des mesures pour l'emploi pour lutter contre le chômage et l'exclusion. L'exploitation et la publication des résultats sont effectuées de manière échelonnées, avec des analyses plutôt par thématique.

Au niveau régional (Rhône Alpes), l'enjeu de l'enquête panel est opérationnel : il s'agit de faire évoluer la mise en œuvre des dispositifs d'emploi pour une plus grande efficacité. En conséquence, afin d'utiliser ces résultats comme support d'un diagnostic partagé dans un but opérationnel, il est recherché une analyse globale et une restitution rapide des enseignements des évaluations.

**Des difficultés techniques d'exploitation ont été rencontrées**

Plusieurs difficultés techniques peuvent être pointées :

- Des questionnaires d'enquête très complexes à comprendre et à exploiter (notamment concernant la reconstitution des parcours)
- Des consolidations enquête nationale / enquête régionale difficiles.
- Un coût élevé d'une telle opération pour une région (malgré la contribution du FSE) compte tenu du budget régional, d'où l'impossibilité financière de construction d'une population témoin au niveau régional, ou encore de mener des entretiens en face à face. A ce jour, il serait impossible de renouveler une telle opération.

### **Une difficile appropriation des résultats de l'enquête panel par les acteurs locaux**

Afin de faciliter l'appropriation des résultats, les évaluations sont menées conjointement avec les acteurs locaux. Cela se traduit notamment par leur participation à la rédaction du cahier des charges et des questionnaires d'enquête, ou encore par un suivi régulier du déroulement de l'évaluation dans le cadre de comités techniques et de pilotage, avec de nombreuses restitutions.

Malgré les efforts pour communiquer sur les résultats de ces trois enquêtes panel (équipes locales, CCOREF, Conseil Régional) et la large diffusion des rapports d'évaluation, la conduite d'une évaluation peu partagée avec les acteurs locaux associée à des retards de publication (du fait des difficultés rencontrées dans l'exploitation des fichiers) ont freiné l'appropriation des enseignements de ces trois évaluations par les acteurs locaux.

### **Les conditions pour la régionalisation des enquêtes panel**

Le processus d'enquête doit être adapté aux enjeux opérationnels du niveau régional. Cela suppose que :

- Les DRTEFP soient associées dès le début du lancement de l'évaluation : rédaction du cahier des charges, choix des prestataires, élaboration des questionnaires d'enquête...
- Les questionnaires d'enquête doivent permettre une exploitation régionale rapide, qu'elle soit effectuée par la DRTEFP ou sous traitée à un prestataire.
- La consolidation des fichiers régionaux et nationaux doit être facilitée soit par le choix d'un prestataire commun pour effectuer les enquêtes, soit par une définition très précise en amont des conditions de saisie des réponses (format des fichiers, codification ...).

Également, afin que les régions aient intérêt à s'associer à une démarche nationale d'enquête panel (plutôt que mener de manière isolée leurs propres travaux), il est nécessaire que les résultats de l'enquête nationale (et des enquêtes témoin) soient accessibles en même temps que leurs résultats régionaux afin de permettre des comparaisons.